



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 29094

## Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur l'égalité homme-femme face à la mort. Il appert qu'il existe une réelle inégalité et discrimination quant à l'âge de décès des hommes et des femmes. En effet, l'espérance de vie de ces premiers ne s'élève qu'à 78,1 ans, contre 84,8 ans pour ces dernières. Or, si nous sommes égaux à la naissance, comment peut-on concevoir de ne plus l'être au moment de la mort ? Il lui demande ce qu'elle entend faire pour que la mort assure une égalité de traitement à l'ensemble de ses clients, sans discrimination de sexe.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Bompard](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29094

**Rubrique :** Mort

**Ministère interrogé :** Droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 juin 2013](#), page 5988

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)